Noël
AU MOGADOR

CALENDRIER DE L'AVENT
DU 1er AU 24 DÉCEMBRE

Un gagnant par jour !



Le Mogador

RÈGLEMENT DU JEU

Calendrier de l'Avent 2026

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent jeu, intitulé « Calendrier de l'Avent 2026 », est organisé par la société **SARL BAR DU BAC**, exploitant le restaurant Le Mogador, situé **8 rue de la Tartane, 17200 Royan**, immatriculée au RCS de Saintes sous le **numéro de SIRET 326 125 614 00015**, et relevant du code APE 5610A - Restauration traditionnelle (ci-après « l'Organisateur »).

Le jeu se déroulera du **1er au 24 décembre 2026 inclus**, **exclusivement au restaurant Le Mogador**. Il s'agit d'un jeu gratuit et sans obligation d'achat, réservé aux clients ayant déjeuné ou dîné au restaurant pendant la période du jeu.

ARTICLE 2 - MODALITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure, se rendant au restaurant Le Mogador entre le **1er et le 24 décembre 2026**.

Pour participer :

- Le client doit **remplir un bulletin de participation disponible sur place** (mentionnant nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail) ;
- Le bulletin doit être **daté** et **déposé dans l'urne** prévue à cet effet au restaurant, le jour de sa visite.

Une seule participation par jour est autorisée.
Toute participation incomplète, illisible, non datée ou non-conforme aux conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DU JEU

Chaque jour, **du 1er au 24 décembre 2026, un lot différent est mis en jeu** et annoncé par L'Organisateur, au restaurant Le Mogador, et sur les réseaux sociaux officiels du Restaurant.

Tous les clients ayant déjeuné ou dîné **le jour concerné**, peuvent remplir un bulletin de participation et le déposer dans l'urne prévue à cet effet, afin de tenter de remporter le lot du jour.

Le tirage au sort est effectué le lendemain matin, parmi l'ensemble les bulletins déposés la veille, afin de prendre en compte les participations des services du midi et du soir. **Le gagnant remporte donc le lot du jour précédent le tirage, soit celui annoncé le jour où il est venu consommer au restaurant.**

Un seul gagnant est désigné par jour, soit **24 gagnants au total** sur l'ensemble de la période du jeu.

Chaque gagnant est contacté individuellement par téléphone ou par e-mail pour l'informer de son gain et de convenir des modalités de remise de son lot. Les gagnants tirés au sort le vendredi, le samedi et le dimanche seront contactés le lundi matin suivant.

En raison de la fermeture du restaurant le 24 décembre au soir ainsi que le 25 décembre, **le tirage au sort du lot du 24 décembre sera exceptionnellement effectué le 24 décembre après le service du midi**, au lieu d'être réalisé le lendemain matin comme pour les autres jours du jeu.

ARTICLE 4 - NATURE ET REMISE DES LOTS

Les lots quotidiens (exemples : bon de réduction, bouteille de vin, boisson offerte, etc.) sont **annoncés quotidiennement** sur place et sur les réseaux sociaux du Restaurant.

Les lots sont remis par e-mail, sous la forme du bon nominatif à présenter lors d'une prochaine venue au restaurant. Ces bons sont à consommer exclusivement sur place et dans les conditions précisées sur chacun d'eux.

Les lots sont non échangeables, non remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière ou versement de leur valeur en espèces.

ARTICLE 5 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur les bulletins de participation (nom, prénom, téléphone, e-mail) sont nécessaires pour la gestion du jeu et la remise des lots.

Elles ne seront utilisées à des fins commerciales **qu'en cas de consentement explicite** du participant, matérialisé par une case à cocher sur le bulletin de participation.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, chaque participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données**. Ces droits peuvent être exercés en contactant l'Organisateur à l'adresse mail suivante : contact@le-mogador.fr ou par courrier : Restaurant Le Mogador - 8 rue de la Tartane, 17200 Royan.

Les données seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire du jeu et supprimée au plus tard 3 mois après la fin du concours, sauf accord explicite pour les communications ultérieurs.

ARTICLE 6 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant et la nullité de sa participation.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 7 - CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement complet est **disponible sur simple demande auprès de l'Organisateur** :

- sur place au 8 rue de la Tartane, 17200 Royan ;
- par téléphone au 05 46 38 85 85 ;
- par e-mail, à contact@le-mogador.fr ;
- ou par messagerie privée sur les réseaux sociaux officiels du de l'Organisateur.